

N/REF : 17/04/2026 13H42 C:024888 I:32972
V/REF : 2122712
V/Email reçu le Vendredi 17/04/2026 a 13H42

CITYA DAUPHINE IMMOBILIER

**23 RUE HOCHÉ
38000 GRENOBLE**

IMMEUBLE : CHAMPS ROCHAS
20- 22 RUE CHAMPS ROCHAS
38240 MEYLAN

St Martin-H, le 20 Avril 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 22 CHAMP ROCHAS - MME MR FOURNIOL 06 37 75 58 80 CAVE 12

MOTIF : INTERVENIR POUR POMPAGE DE LA CAVE

Donneur d'ordre : M. A CLERC

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une pompe haute pression.

LE 17/04/2026 A 14H00:
INTERVENTION DEPUIS LA CAVE DE MME FOURNIOL
MISE EN PLACE DU MATÉRIEL
POMPAGE ET ASPIRATION
APPLICATION DE DESODORISANT DANS LES PARTIES COMMUNES
NETTOYAGE DES LIEUX SUITE A DÉGÂT DES EAUX

OBSERVATIONS : AH LCOMPTER Email envoyé le 19/04/26 a 23H23 aclerc@citya.com

AH LCOMPTER EMAIL ENVOYÉ LE 19/04/26 A 23:22 M. CLERC A

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

1,50	H.Véhi. HP-Pompage-Refoulement le 17/04	1	174,79	262,18
1,00	Produit(s) Désodorisant/Désinfectant	1	17,40	17,40

TOTAL H.T.	279,58
T.V.A. a 10,00%	27,95
TOTAL T.T.C.En EURO	307,53

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN